

Appel à manifestation d'intérêt concurrent à la suite de la manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'exploitation du camping municipal

I/. OBJET

Conformément à l'article L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), il est porté à la connaissance des tiers le fait que la commune de Kaysersberg Vignoble a reçu une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation du domaine communal pour l'exploitation du camping municipal.

Dans le cadre de ses actions mises en place en faveur de l'économie et du tourisme, la commune de Kaysersberg Vignoble a jugé le projet intéressant et souhaite ainsi soutenir les initiatives portées par des acteurs souhaitant promouvoir cette infrastructure touristique.

La commune de Kaysersberg Vignoble est alors susceptible de faire droit à cette proposition, dans la mesure où elle considère que les caractéristiques de l'occupation proposée sont propres à garantir la conservation du domaine communal concerné.

La ville de Kaysersberg Vignoble publie le présent appel à manifestation d'intérêt, visant à s'assurer, préalablement, à la délivrance du titre sollicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrent.

Par conséquent, tout porteur de projet concurrent pour l'exploitation du camping municipal présenté ci-après peut se manifester dans les délais fixés par le présent avis.

II/. OBJET DE L'AUTORISATION

Localisation : une partie de la parcelle cadastrée Section – 07 – N° 489, sise Rue des Acacias, au lieu-dit LEITSCHWEG.

Activité : **exploitation du camping municipal**

Forme envisagée de l'occupation du domaine communal : Bail emphytéotique.

Durée prévisionnelle de l'occupation : 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

III/. CONDITION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Délivrée à titre personnel, l'autorisation d'occupation ne peut en aucun cas être cédée, sous louée, prêtée ou transmise par le bénéficiaire, à l'exception de tout transfert au bénéfice d'une société de projet dédiée contrôlée par le bénéficiaire.

Le Maire, Martine SCHWARTZ

IV/. MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES INTÉRÊTS CONCURRENTS

Les personnes physiques ou morales souhaitant manifester leur intérêt pour l'occupation du domaine communal de la Commune Kaysersberg Vignoble sur une partie de la parcelle précitée, devront adresser leur manifestation d'intérêt **avant le 30 août 2022 à 12h00 délai de rigueur obligatoirement par voie électronique et exclusivement à l'adresse suivante : c.pierre@kaysersberg-vignoble.fr**

Les candidats intéressés remettront impérativement les informations suivantes :

- Dénomination sociale de l'entreprise,
- Nom du représentant légal,
- Coordonnées précises : adresse, numéro de téléphone, courriel.

Langue : français

V/. ISSUE DE LA PROCEDURE

- En l'absence de manifestations d'intérêt concurrentes, la Commune de Kaysersberg Vignoble entrera en négociation avec l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontané pour conclure le bail emphytéotique pour l'occupation des parcelles précitées.
- Dans l'hypothèse où d'autres manifestations d'intérêt concurrentes seraient émises, la Commune de Kaysersberg Vignoble initierait une procédure de sélection préalable des occupants potentiels du site conformément aux articles L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Une publicité élargie sera mise en œuvre et les documents de la consultation propres à cette procédure de sélection préalable seront transmis à l'ensemble des candidats ayant manifestés leur intérêt. Ces documents indiqueront les critères suivant lesquels ils seront sélectionnés.

VI/. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

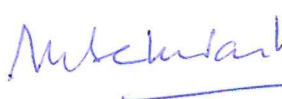

Toute demande de renseignements complémentaires doit être obligatoirement adressée par courriel à M. Cyril PIERRE, Directeur Général des Services (c.pierre@kaysersberg-vignoble.fr).

VII/. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT CONCURRENTS

Le mercredi 31 août 2022 à 12h00.

VIII / . SUPPORT

Publié sur le site Internet de la commune de Kaysersberg Vignoble le 7 juillet 2022.

Le Maire, Martine SCHWARTZ